

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Parc des Expositions de Narbonne, sous la présidence de Mme Jeanne-Maryse SEGUI, doyenne d'âge

Séance publique du 15 JUILLET 2020 à 17h00

Date de convocation : 08 juillet 2020

Délibération
N°C2020_72

Membres en exercice :	77
Votants :	77
Suffrages exprimés :	77
Pour :	
Contre :	
Abstention :	

SECRETAIRE DE SEANCE : BOUISSET Cyrielle

PRESENTS : ABED Yamina ; ALAUX Sylvie ; ALDEBERT Didier ; ALVAREZ Jean-Michel ; ALVAREZ MARTINE ; AMBROSINO Jean-Marc ; BELART Xavier ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BOTHOREL Anouk ; BOUISSET Cyrielle ; BOUSQUET Didier ; BREHON Bruno ; CALMON Julien ; CALVET Jean-Claude ; CESAR Jean-Paul ; CHALULEAU Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; CHING Monique ; CLERGUE Guy ; CODORNIU Didier ; COMBES Georges ; COURREGES Jean-Pierre ; COUSIN Sylvie ; DARAUD Jean-François ; DAUZATS Christine ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; FAURAN Jean-Paul ; FRERE José ; GOUIRY Catherine ; GUENFICI Ali ; HERAS Guillaume ; HERNANDEZ Joël ; HUYNH-VAN Nathalie ; IBANES Alexandra ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; JULES Jean-Claude ; KAISER Stéphanie ; LAPALU Christian ; LAUR Gilles ; LENOIR Alexia ; LOÏS Lydie ; LUCIEN Gérard ; MALQUIER Bertrand ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; PARRA Eric ; PECH OLIVIER ; PENET Yves ; PINET Marie-Christine ; POCIELLO Jacques ; PY Michel ; RAPINAT Evelyne ; RENAULT Régine ; RIO Jean-Louis ; RIVEL Jean-Luc ; ROCHER Edouard ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; TEXIER Bruno ; THERON CHET Marie-Christine ; THIVENT Viviane ; TUBAU Marcel ; VERGNES Magali ; VIALADE Alain ; VICO Alain ; VITASSE Florence

<u>EXCUSES :</u>	<u>EXCUSES AVEC PROCURATION :</u>
<u>EXCUSES EN COURS DE SEANCE :</u>	BASTIÉ YVES procuration à CHALULEAU Jean-Paul
	<u>PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :</u>

Nomenclature Etat : Institutions et vie politique – Fonctionnement des assemblées

OBJET : INSTANCES COMMUNAUTAIRES – Election du Président du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération »

VU l'arrêté préfectoral n°MACIT-INTERCO-2019-277 du 9 octobre 2019 portant modification des compétences du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération » et détermination de la composition du Conseil Communautaire et abrogation de l'arrêté préfectoral n° n°MCDT-INTERCO-2016-323 du 22 novembre 2016 modifié,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-6 ; L. 5211-6-1 ; L. 5211-9 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération ;

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (article L. 5211-9 du CGCT).

La secrétaire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil. La doyenne a dénombré 76 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT applicable conformément à l'article L. 5211-1 du CGCT était remplie.

La doyenne a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président.

Elle a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-2 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

La doyenne a fait appel de candidature pour le poste de Président.

Ont proposé leur candidature pour occuper cette fonction :

- MOULY Didier
- THIVENT Viviane
- VERGNES Magali

Les candidats ont désigné chacun un assesseur :

- MALQUIER Bertrand pour MOULY Didier
- RUDENT Yann pour THIVENT Viviane
- RIVEL Jean-Luc pour VERGNES Magali

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il était porteur d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie.

Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés

les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe clos jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 77

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de votes blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 77

Majorité absolue : 39

NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MOULY Didier	57	CINQUANTE SEPT
THIVENT Viviane	2	DEUX
VERGNES Magali	18	DIX HUIT

Monsieur MOULY Didier est élu Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Monsieur MOULY Didier est immédiatement installé dans ses fonctions.


**Arrêté certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture**

le : 15/07/2020

Et de sa publication le :

15/07/2020.

Le Président



Didier MOULY

